

LE MOUVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Paupérisme, conflits, aggravation de la disette et du manque d'eau, effets d'une croissance démographique galopante et fréquence accrue des catastrophes naturelles et écologiques s'abattent tout particulièrement sur les pays en développement. Le plus souvent, leurs populations et leurs terres en pâttissent au point de se trouver sans défense devant des événements qui, ailleurs, pourraient aisément être affrontés et maîtrisés. En s'additionnant, ces conditions peuvent créer un état quasi constant de catastrophe, auquel les secours à court terme de type classique peuvent ne pas apporter le remède approprié. D'ordinaire, les conséquences des catastrophes aux causes si profondes ne peuvent s'atténuer sans un effort global de développement.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a souvent été remarqué pour la promptitude de son intervention en faveur des victimes de catastrophes. Le grand public connaît beaucoup moins le lien tout aussi important entre ces interventions et l'assistance au développement, de même que la participation des Sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge aux programmes de développement. Outre qu'elles se préparent à intervenir lors de catastrophes, la plupart des Sociétés nationales se consacrent d'une façon ou d'une autre à la santé, à l'action sociale ou à tout autre service public. Certaines servent même d'animatrices dans le développement communautaire. Ces programmes diffèrent selon les pays, selon les besoins qui y prédominent et les moyens de leurs Sociétés respectives.



Niger — Cultures vivrières destinées à lutter contre l'avancée du désert. Photo: Liliane de Toledo/Ligue.

Dans les pays en développement, l'aptitude des Sociétés à fournir ces services varie de l'une à l'autre. Certaines sont très efficaces, mais beaucoup manquent de ressources pour entreprendre quelque programme d'envergure. Elles ont souvent besoin d'une assistance pour les aider à développer leur organisation, perfectionner leur personnel, accroître leur aptitude à se fixer et à atteindre des buts prioritaires et prendre des dispositions à long terme en vue de leur financement.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge font habituellement la distinction entre deux modes importants du développement :

1. le développement des services communautaires ;
2. le développement organique (aussi appelé le développement structurel).

Le premier de ces modes est extroverti, car il vise à améliorer les conditions de vie des plus nécessiteux, par la fourniture des services communautaires essentiels.

Le deuxième est introverti et vise des buts internes : créer dans tous les pays du monde des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui soient efficaces, autosuffisantes et indépendantes.

Dans l'aide apportée aux Sociétés nationales des pays en développement, ces deux modes, dans le meilleur des cas, se fondent pour donner une démarche intégrée. Le développement des services va de pair avec l'établissement de Sociétés effectives et efficaces.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a reconnu en matière de développement les priorités suivantes :

Pour les services communautaires :

- a) des systèmes d'information, complétant les systèmes officiels d'alerte, pour suivre les besoins en matière de santé et de nutrition, particulièrement dans les collectivités exposées à la famine ;
- b) des programmes destinés à renforcer l'aptitude à affronter les épreuves dans les couches de la population les plus exposées et les plus sensibles aux catastrophes et à améliorer leur environnement ;
- c) des services sanitaires essentiels, insuffisamment fournis par les pouvoirs publics ou d'autres organisations ;

Pour le développement organique :

- d) le recrutement d'un noyau de personnel et l'acquisition de compétences professionnelles d'aménagement et de gestion pour seconder l'œuvre des volontaires ;
- e) l'établissement d'unités locales autonomes, notamment dans les campagnes ;
- f) la préparation aux interventions d'urgence et les signes avant-coureurs des besoins, notamment de formation appropriée de personnel ;
- g) l'obtention de recettes régulières pour couvrir d'abord les dépenses essentielles et, ensuite, celles relatives à l'ensemble des activités.

HISTOIRE DE LA PARTICIPATION CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

La Croix-Rouge a été fondée en 1863 pour venir en aide aux militaires blessés et se consacrer à atténuer leurs souffrances. C'est sur la base de cet objectif initial que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont développé leurs activités pour apporter leurs secours à de nouvelles catégories de victimes.

Au début, les services de la Croix-Rouge s'adressaient surtout aux soldats blessés pendant la guerre, bien que, dès 1865, des volontaires se soient également occupés des malades et des affligés, des vieillards et des infirmes, de même que des mères et des enfants. De leur œuvre procèdent tous les services communautaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — services destinés à combler les lacunes, à pourvoir aux besoins des collectivités et des particuliers et à compléter les services publics existants.

Les Sociétés nationales se sont établies à l'origine en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, liens étendus ensuite aux autorités régionales et locales, en même temps que s'instaurait la coopération avec d'autres organismes. Ces liens étaient jugés essentiels au succès futur des services communautaires Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Dès sa création, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est attachée à la promotion de la santé. Elle a reconnu ensuite que les services Croix-Rouge et Croissant-Rouge ne devaient pas se borner à la médecine, mais s'élargir pour faire face aux besoins des civils chassés par la guerre, des déshérités, des jeunes et de maints autres groupes.

Au cours des années soixante-dix, une nouvelle perspective s'est dégagée: le concept de soins de santé primaires (voir cahier N). Au lieu de concentrer des ressources limitées à fournir d'onéreux services médicaux et hospitaliers, inaccessibles au plus grand nombre dans les pays en développement, les soins de santé primaires se proposent de mettre à la portée des collectivités des services sanitaires essentiels et peu coûteux. Avec eux, l'accent passe aussi du curatif au préventif.

Il est souvent plus facile de concevoir des services sanitaires pour la population que de l'inciter à prendre l'initiative d'instaurer elle-même ces services; il s'est aussi révélé difficile de s'assurer les ressources nécessaires pour maintenir les services fournis. Cette constatation a conduit à une idée nouvelle d'autoassistance: les soins de santé communautaire.

Voués aux collectivités où les services de santé publique sont rares ou inexistant, les soins de santé communautaire sont conçus pour faire participer celles-ci à la détermination de leurs besoins prioritaires en matière de santé, à la prise de décision et à la mobilisation des ressources pour s'assurer des soins par leurs propres moyens.

LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Maintes Sociétés nationales ont compris que les besoins des collectivités les plus vulnérables ne sauraient être satisfaits par des interventions temporaires lors de catastrophes. Elles ont compris que la dégradation des conditions de vie des déshérités doit se combattre par un développement à long terme. Certaines tentent donc de prolonger leurs interventions lors de catastrophes par des actions de réadaptation et de développement communautaire.



Népal — *Planning familial*. Photo: Liliane de Toledo/Ligue.